

Le renoncement est un phénomène courant que l'on peut régulièrement constater dès lorsqu'une personne privée ou publique choisit de ne pas entreprendre telle ou telle démarche qui s'offre à elle, de ne pas effectuer telle ou telle action ou même tout simplement change d'avis. En tant que tel il ne s'agit pas d'une notion juridique à moins qu'il ne se matérialise sous la forme expresse d'une renonciation, largement théorisée en droit privé mais peu étudiée en droit public. Si le renoncement et la renonciation ne sont ni l'un ni l'autre très familiers du droit public, le renoncement dépasse, quant à lui, très largement la notion de renonciation tout en l'englobant et suscite, à ce titre, de nombreuses et légitimes interrogations afin de mieux cerner la place que le droit public laisse au renoncement.

Ce colloque a pour ambition de déterminer quelles sont les spécificités du renoncement en droit public afin de préciser en quoi il se distingue de la renonciation telle qu'elle a pu être formalisée en droit privé. A cet égard, si le renoncement n'apparaît pas comme spécifique au droit interne, il conviendra de s'interroger sur l'existence ou non d'un encadrement du renoncement et sur les formes qu'il peut ou pourrait revêtir mais aussi sur les fonctions que le renoncement peut être amené à remplir. Une attention particulière sera également portée aux modalités du renoncement qu'il s'agisse d'une part du renoncement par l'individu en se demandant ici s'il constitue toujours un acte de volonté et s'il ne peut pas le cas échéant être contraint ou présumé, et d'autre part du renoncement des personnes publiques, qui se matérialise de maintes façons. Ces diverses modalités de renoncement et les conséquences qui peuvent s'y attacher suscitent quant à elles d'autres interrogations portant sur les limites qui peuvent peser sur le renoncement au regard du droit public.

**INSCRIPTIONS**  
<http://imh.ut-capitole.fr>

**CONTACT**  
[karene.juste@ut-capitole.fr](mailto:karene.juste@ut-capitole.fr)



Création : COREP [www.corep-imprimerie.com](http://www.corep-imprimerie.com) | © 05 62 88 91 88 • Ne pas jeter sur la voie publique

# LE RENONCEMENT en droit public

**10 & 11 octobre 2019**  
**Manufacture des tabacs**  
**Amphithéâtre Guy Isaac**

PORTEUR DU PROJET : Pr. Nathalie JACQUINOT





# Le Renoncement en droit public

jeudi **10** Octobre

14 h 00 | **QUELLES SPÉCIFICITÉS DU RENONCEMENT**

**Le renoncement en droit public : tentative de délimitation**  
Sophie Théron, *Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole*

**Quelles fonctions pour le renoncement ?**  
Fabrice Melleray, *Professeur à l'école de droit de Sciences Po*

## **LES MODALITÉS DU RENONCEMENT**

### **> Le renoncement de l'individu, un acte de volonté ?**

**Peut-on parler de renoncement consenti ou imposé ?**  
Pierre Egea, *Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole*

**Le renoncement peut-il être présumé ?**  
Joël Andriantsimbazovina, *Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole*

15 h 30 | **DÉBAT ET PAUSE**

**Renoncement volontaire et renoncement involontaire en contentieux administratif**  
Camille Broyelle, *Professeure à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas*

**Le renoncement aux soins**  
Isabelle Poirot Mazères, *Professeure à l'Université Toulouse 1 Capitole*

**L'abstention, renoncement à la démocratie ?**  
Mathieu Touzeil-Divina, *Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole*

Vendredi **11** Octobre

9 h 00 | **> Le caractère protéiforme du renoncement des personnes publiques**

**Le renoncement des pouvoirs exécutif et législatif**  
Mathieu Carpentier, *Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole*

**L'abstention, forme de renoncement de l'administration ?**  
Damien Fallon, *Maître de conférences à l'Université de Poitiers*

**Les promesses et les engagements non tenus par la personne publique**  
Hafida Belrhali, *Professeure à l'Université Grenoble Alpes*

**Le renoncement à des poursuites juridictionnelles, l'exemple du droit fiscal**  
Vincent Dussart, *Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole*

10 h 45 | **DÉBAT ET PAUSE**

**Le renoncement en matière contractuelle**  
Lucien Rapp, *Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole*

**Le renoncement en droit des biens**  
Jean-François Giacuzzo, *Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole*

14 h 00 | **QUELLES LIMITES POUR LE RENONCEMENT ?**

**Les limites du renoncement aux droits fondamentaux**  
Xavier Bioy, *Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole*

**L'interdiction du renoncement anticipé par l'administration**  
Gweltaz Eveillard, *Professeur à l'Université Rennes*

**Le juge peut-il renoncer à statuer ?**  
Jean-Gabriel Sorbara, *Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole*

15 h 15 | **DÉBAT ET PAUSE**

**Renoncement à agir et ordre public**  
Pascale Gonod, *Professeure à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*

**Renoncement des Etats et droit de l'Union européenne**  
Hélène Gaudin, *Professeure à l'Université Toulouse 1 Capitole*

## **Rapport de synthèse**

Nathalie Jacquinot, *Professeure à l'Université Toulouse 1 Capitole*